

Mécanismes d'action des neuroleptiques

Les neuroleptiques ou antipsychotiques sont des psychotropes et en tant que tels, ils agissent sur le système nerveux central et altèrent le fonctionnement du cerveau en modifiant ses processus biochimiques et physiologiques. En altérant les fonctions cérébrales, les neuroleptiques induisent des modifications des autres fonctions de l'organisme y compris des fonctions cognitives, motrices et comportementales.

Les modifications biochimiques et physiologiques

Dans le cerveau, l'information est transmise par voies électrique et chimique. À l'intérieur du neurone l'information circule sous forme d'impulsion électrique, mais lorsqu'un neurone veut envoyer un message à un autre neurone, il le fait à l'aide de messagers chimiques : les neurotransmetteurs.

Les neurotransmetteurs que les antipsychotiques affectent sont, en autres : la dopamine et la sérotonine.

Les neuroleptiques s'opposent à l'action de la dopamine soit en réduisant ses effets, soit en les bloquant, ce sont des antagonistes dopaminergiques. Les antagonistes dopaminergiques se fixent sur les récepteurs dopaminergiques et ainsi, empêchent la fixation de la dopamine sur ces récepteurs (en occupant sa place). C'est donc en occupant la place de la dopamine sur les récepteurs dopaminergiques que les neuroleptiques réduisent ou suppriment totalement les effets de la dopamine.

Les antipsychotiques peuvent modifier l'action de plusieurs autres systèmes de neurotransmission en agissant comme antagoniste sur leurs différents récepteurs postsynaptiques et/ou présynaptiques. Ainsi, **les neuroleptiques, en fonction de leur spécificité d'action, sont en mesure de bloquer ou de réduire les effets des neurotransmetteurs :**

- **dopaminergiques**
- **sérotoninergiques**
- **histaminergiques**
- **adrénergiques**
- **cholinergiques**

Comme l'explique le Collège National de Pharmacologie Médicale [CNPM] (2017), tous les antipsychotiques sont des antagonistes des récepteurs dopaminergiques de type D2, c'est leur plus petit dénominateur commun.